

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS:

Monaco — France — Algérie — Tunisie Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 2 fr. Pour l'Étranger, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

REDACTION ET ADMINISTRATION Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non inseres seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE:

Arrêté municipal relatif à la vente du lait.

Extérieur:

Obsèques de S. A. R. le Prince Luitpold, Régent de Bavière.

Avis et Communiqués :

Avis au sujet des réceptions du Premter Janvier. Union des Intérêts Commerciaux des Italiens dans la Principauté: Composition du Bureau pour l'année 1913. Service Postal: Améliorations dans la transmission des correspondances.

Echos et Nouvelles:

Distribution des prix aux élèves de l'Ecole gratuite de Dessin Artistique et Industriel.

Fête au profit de la Noël des Enfants pauvres. Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE:

Théâtre de Monte Carlo: Quaker Girl, opérette anglaise; la Saison de Comédie.

Concert Classique.

PARTIE OFFICIELLE

'ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de La Condamine, Président de la Commission Intercommunale,

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 11 juillet 1909, 7 mai 1910 et 3 avril 1911;

Vu l'Arrêté municipal en date du 16 janvier 1911;

Les Conseils Communaux consultés;

Vu'la délibération de la Commission Intercommunale en date du 26 novembre 1912;

Considérant qu'il importe de préserver le lait, aliment de première nécessité, de toute impureté, soit au moment de la traite, soit pendant son transport et sa mise en vente;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Le liquide mis en vente sous le nom de *lait* doit être le produit de la traite totale et ininterrompue d'une vache bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne pas contenir de colostrum.

ART. 2. — Il est défendu de le mettre ou de le mesurer dans des vases de cuivre.

Les marchands de lait sont tenus de se servir de mesures dûment vérifiées et poinçonnées. Les bidons devront être hermétiquement clos par un couvercle de même métal sans interposition de linge, papier ou autre objet.

ART. 3. — Les voitures de laitier ne devront transporter que du lait non écrémé. Il leur est expressément interdit de colporter, soit sur leurs voitures, soit à la main, au moment de la livraison du lait, des récipients renfermant de l'eau ou d'autres liquides.

ART. 4.—Les contraventions au présent Arrété seront constatées et punies conformément à la Loi

Monaco, le 5 décembre 1912.

Le Maire,
Président de la Commission Intercommunale,
S. REYMOND.

EXTÉRIEUR

Les obsèques de S. A. R. le Prince Luitpold, Régent de Bavière, ont eu lieu le jeudi 19 décembre à Munich, par un temps splendide mais très froid

S. A. S. le Prince, n'ayant pu Se rendre à cette cérémonie, avait délégué, pour Le représenter, Son premier Aide de camp, le Général Comte de Pélacot.

Le Général a été reçu, à son arrivée à la gare de Munich, par le Lieutenant Baron Von Speidel, du 1^{er} régiment de cavalerie lourde, Prince Karl de Bavière, attaché à sa personne par le Gouvernement Bavarois.

Le départ du cortège devait avoir lieu à 11 heures. Dès 10 heures, la Famille, les Princes étrangers, les Missions spéciales, le Corps Diplomatique, l'Armée et les Corps constitués ont commencé à prendre place dans les salons de la Rèsidence (Palais Royal) où des maîtres de cérémonie indiquaient à chacun la place qu'il devait avoir dans le cortège.

A 10 heures 50, S. A. R. le Prince Louis, nouveau Régent, accompagné de S. M. l'Empereur d'Allemagne, de Leurs Majestés les Rois de Saxe et des Belges et d'un grand nombre de Princes, parents ou étrangers, suivis des Missions spéciales et de tous les Corps qui devaient prendre part au cortège, Se rendent à la chapelle du Palais où se trouvait le corps de S. A. R. le Prince Luitpold.

La levée du corps se fait immédiatement et le cortège se met en marche pour se rendre à l'église des Théatins, paroisse de la Résidence, où doit avoir lieu l'office et où la dépouille mortelle du Prince doit être déposée dans le caveau royal.

Cette église se trouve en face de la Résidence, mais le cortège prend, pour s,y rendre, l'itinéraire suivant qui permet un développement imposant et donne à une immense population la satisfaction de rendre les derniers devoirs au Prince vénéré qui a gouverné la Bavière pendant de longues années.

Le cortège, en sortant de la chapelle du Château, par Marstallplatz, suit la Hofgartenstrasse, Odéon Platz, Ludwigstrasse, Theresienstrasse, Arcisstrasse, Briennerstrasse et arrive à l'église des Théatins.

S. A. R. le Prince Louis, Régent, marche derrière le char funèbre, ayant à Sa droite l'Empereur d'Allemagne et à Sa gauche le Roi de Saxe. Viennent ensuite, par rangées de trois, le Roi des Belges, les Princes et les personnages dont l'énumération suit:

Le Prince Léopold, l'Archiduc Franz Ferdinand d'Autriche, le Prince Rupprecht, le Duc de Teck, le Grand-Duc Boris de Russie, l'Infant Don Carlos d'Espagne, le Prince Karl, le Duc de Gènes, l'Ambassadeur de France M. Cambon, le Prince Franz, le Nonce du Pape Dr Franwirth, le Grand-Duc de Bade, le Prince Georges, le Duc Albrecht de Wurtemberg, le Grand-Duc de Saxe-Weimar, le Prince Konrad, le Grand-Duc de Hesse, le Grand-Duc de Mecklembourg Schwerin, le Prince Heinrich, le Grand-Duc d'Oldenbourg, quatre fils de l'Empereur d'Allemagne : le Prince Eitel Frédéric, Prince Oscar, Prince Auguste, Prince Joachim; le Duc de Calabre, le Grand-Duc de Mecklembourg Strelitz, le Duc Louis de Saxe Cobourg Gotha, l'Archiduc Frantz Joseph d'Autriche, l'Archiduc Joseph Auguste d'Autriche, l'Archiduc Joseph Ferdinand d'Autriche, l'Archiduc Henri Ferdinand d'Autriche-Toscane, le Prince Louis Ferdinand de Bavière, l'Archiduc Joseph Ferdinand d'Autriche-Toscane, le Duc Roland de Wurtemberg, le Prince Ferdinand Marie de Baviere, Don Miguel de Bragance, le Duc de Saxe Altenbourg, le Prince Adalbert de Bavière, le Duc de Saxe Cobourg Gotha, le Prince de Hohenzollern, le Duc Louis Guillaume en Bavière, le Prince Ernest Auguste de Braunschweig, le Prince Régent de Reuss, le Duc Luitpold en Bavière, le Prince de Schaumbourg-Lippe, le Duc d'Urach.

Les Missions spéciales, le Corps Diplomatique, l'Armée et les Corps constitués marchaient derrière les Princes. Sur le parcours du cortège, les troupes et les Société avec leurs bannières formaient la haie.

Après le service funèbre cèlébré par Monseigneur Bettinger, Archevêque de Munich, escorté d'une douzaine d'Evêques, le Prince Régent s'est retiré à la Résidence.

A 4 heures, S. A. R. le Prince Régent offrait un repas, à la Résidence, aux Souverains, aux Princes et aux Chefs des Missions spéciales.

Un deuxième repas était également offert aux suites et aux services d'honneur.

Après le repas, S. A. R. le Prince Régent S'est fait présenter les Chefs de Missions et a bien voulu charger le Général Comte de Pélacot de remercier S. A. S. le Prince de S'être fait représenter et lui a rappelé que le Prince était déjà venu à Munich, il y a quelques semaines, pour une cérémonie semblable.

Les Princesses, au nombre de vingt-trois, assistaient à la cérémonie religieuse à l'église et au repas donné à la Résidence.

AVIS & COMMUNIQUES

S. Exc. le Ministre d'État ne recevra pas à l'occasion du Premier Janvier et serait reconnaissant aux personnes avec qui il a l'avantage d'être en relations de ne pas lui envoyer de cartes.

S. G. Mgr l'Évêque ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

L'Union des Intérêts Commerciaux des Italiens dans la Principauté a été autorisée, par Décision Souveraine, à constituer son Bureau, pour l'année 1913, de la façon suivante:

Président, M. Jules Doda; vice-président, M. le docteur F. Cassini; trésorier, M. Joseph Davico; secrétaire, M. Raphaël Ampugnani; conseillers, MM. Philippe Fontana, François Biancheri, Etienne Stallé, Ernest Mussio.

SERVICE POSTAL

Depuis samedi dernier, le train extra-rapide de nuit de Paris à Vintimille, partant de Paris à 19 h. 45, est utilisé pour le transport des dépêches à destination du littoral.

Les correspondances acheminées par ce convoi parviendront à destination avec une avance de quatre heures sur celles partant à 20 h. 40 par le train-poste.

Pour bénéficier de l'expédition avantageuse par le train rapide, les lettres pour le littoral devront être déposées à Paris avant 17 heures.

Le rapide de nuit de Vintimille à Paris (départ de Vintimille à 17 h. 52, arrivée à Paris à 10 h. 40) est aussi affecté à un service de dépèches depuis le 22 décembre. Les correspondances du littoral pour la capitale parviendront ainsi six heures trente plus tôt à destination et elles seront remises à la 4 edistribution (14 heures) au lieu de la 7 e (20 h. 30).

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Avant-hier, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'École gratuite de Dessin Artistique et Industriel que dirige M. Colombo, en même temps que s'ouvrait la 12º Exposition des essais de dessins et des travaux de concours faits, pendant l'année 1912, par les élèves du distingué professeur.

A cette exposition figuraient les dessins exécutés par les élèves du *Nouveau Cours gratuit de Demoiselles* pour la préparation aux brevets élémentaire et supérieur.

La cérémonie de la distribution des prix était présidée par M. P. de Villeneuve, premier substitut du Procureur général, inspecteur des Écoles, délégué par S. Exc. le Ministre d'État pour le représenter.

A ses côtés avaient pris place M. le Commandeur de Loth, chancelier de l'Ordre de Saint-Charles; M. Mazzini, consul d'Italie; la plupart des architectes et des entrepreneurs et de nombreuses notabilités de la Principauté.

Les familles des élèves étaient venues également en grand nombre applaudir aux succès des leurs.

M. de Villeneuve a prononcé le discours sui-

Mesdames, Messieurs,

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur et le plaisir de présider cette solennité familiale où maître, élèves, parents, amis s'associent pour fêter les bons ouvriers de l'Art, les féliciter de leurs vaillants efforts, et témoigner au dévoûment du professeur la gratitude qu'il mérite. J'en remercie Son Excellence le Ministre d'Etat qui, par la mission confiée par sa bienveillance, me permet de retrouver parmi vous, indépendamment de vos sympathies, les joies délicates et élevées, inséparables du contact de l'Art, la satisfaction qu'apporte le spectacle d'une jeunesse active, intelligente, aimant l'idéal et n'hésitant pas à en chercher les réconfortantes émotions au prix de veillées quotidiennes et d'une application soutenue.

En juillet 1911, nous nous sommes remémoré les progrès de l'Ecole de Dessin de Monaco, depuis ses modestes débuts, rue Caroline, jusqu'à son installation actuelle; le petit nombre des élèves de l'atelier de jadis va atteindre aujourd'hui la centaine; depuis le mois de novembre 1911, un cours gratuit réunit, le jeudi et le dimanche, les jeunes filles qui désirent suivre la préparation au brevet élémentaire et supérieur, aux Ecoles d'Art décoratif françaises et italiennes; déjà un centre intéressant d'études artistiques et professionnelles est établi dans la Principauté; le travail, salutaire et moralisateur, a fait des disciples; le culte du Beau, par la couleur et par la forme, a su vous attacher, vous écarter des vaines dissipations si périllleuses à votre âge, vous préparer à des études plus étendues, vous mettre en main un instru-

ment professionnel susceptible de vous assurer, si vous êtes laborieux et pérsévérants, les profits d'une honorable situation.

C'est un plaisir d'examiner, avec l'attention qu'elles méritent, les œuvres de votre pinceau et de votre ébauchoir; depuis le dessin industriel dont la précision technique constitue la valeur un peu froide, jusqu'à l'œuvre d'imagination finement composée, vos visiteurs admirent le goût qui a présidé au choix et à la manière des sujets de votre exposition: projets d'architecture, motifs d'ornementation industrielle, peintures décoratives, nous sont les témoignages que, observateurs fidèles des principes classiques, vous avez su donner à vos inspirations cette empreinte personnelle qui apporte à l'œuvre, sérieusement étudiée, son originalité propre, sa puissance d'émotion particulière; n'est-ce point, d'ailleurs, la tendance très intéressante de l'Art moderne que de demander à la nature le motif générateur de l'idée et de laisser à l'initiative de l'artiste la faculté la plus large de le développer librement, d'en grouper, d'en opposer les détails au gré de sa fantaisie, de son tempérament, de son génie? Votre professeur n'a pas manqué, dans son louable enseignement, d'orienter votre activité et vos talents vers ce but et, tout en assurant en vous, par l'étude et le culte raisonné des grands maîtres, les principes de l'Art véritable, d'ouvrir à votre imagination créatrice le champ le plus étendu; les plus habiles d'entre vous y mettront en relief leur marque de talent personnel; vous y rencontrerez tous, nous l'espérons, l'œuvre pratique, utile à votre formation, l'adaptation professionnelle nécessaire à votre avenir.

à votre avenir.

Ceux qui s'intéressent à vous et à vos efforts et dont les vœux vous accompagnent ne doutent pas que l'étude, l'expérience, la patiente recherche du Beau dans l'Art ne vous attachent ou ne vous ramènent à cette simplicité élégante et forte, pleine de noblesse et de grâce, dont la mesure délicate constitue le charme impérissable des Maîtres, dont la séduction s'imposera toujours aux artistes de race, aux hommes de goût. Cette terre latine, placée entre la douce France et la belle Italie, sœurs d'art et de poésie, n'est-elle pas, pour vous, par de tels voisinages, un centre d'études inspirateur par excellence, et le soleil qui dore nos rives méditerranéennes ne vous apporte-t-il pas comme un reflet des chefs-d'œuvre dont la Grèce est la sublime patrie et l'immortelle évocatrice.

Gardez fidèlement le culte de l'Art et du Beau; ne les séparez pas du Vrai; qu'ils ne constituent pas uniquement un but pour vous, qu'ils vous offrent un moyen d'élever vos pensées, vos énergies vers le Bien. Demandons-leur de nous rendre meilleurs, sévères à nousmêmes, indulgents aux autres. Ils sauront nous récompenser par leurs satisfactions intimes, leurs inspirations généreuses, leur idéal consolateur de nos misères quotidiennes

La date de cette réunion, placée, pour la première fois, au début de la saison d'hiver vous a permis de vous rendre plus nombreux à l'appel du maître et des élèves pour applaudir les lauréats et porter à tous les éloges mérités. Je me félicite avec vous de cette heureuse circonstance; elle fournit aux élèves, aux familles, aux personnalités ici réunis, l'occasion d'apporter, plus nombreux aussi, les témoignages de leur très respectueuse et fidèle reconnaissance à S. A. S. le Prince Albert dont la Haute sollicitude a daigné assurer le développement de cette Ecole et apporter aux intérêts professionnels de

ces jeunes gens un éminent appui.

Je suis l'interprète de tous pour remercier les notabilités qui ont bien voulu, par leur présence, honorer cette
réunion et j'exprime aux généreux donateurs des élégantes médailles et des beaux souvenirs destinés aux vainqueurs, l'expression de la sincère gratitude des maîtres
et des élèves.

Aux lauréats d'aujourd'hui, aux bons travailleurs de demain, j'adresse nos félicitations et nos souhaits les meilleurs de succès pour l'avenir.

Les derniers mots de ce discours ont été couverts par les applaudissements unanimes de l'assistance.

M. le professeur Colombo a pris ensuite la parole pour remercier le Représentant du Gouvernement et pour le prier d'être, auprès de S. Exc. le Ministre d'État, l'interprète de ses sentiments de vive reconnaissance pour le précieux et constant appui que Son Excellence veut bien accorder à son École.

Après la lecture du palmarès, invités et parents ont fait le tour des salles où étaient exposés les travaux des éléves; ils ont eu ainsi l'occasion d'adresser au maître leurs plus vives félicitations pour les progrès réalisés.

L'Exposition de dessins restera ouverte jusqu'au lundi 30 décembre.

Comme tous les ans, à pareille époque, la Société de Bienfaisance de Saint-Vincent-de-Paul avait organisé, dimanche dernier, dans la salle de spectacle du Lycée, une matinée au profit de l'Œuvre de la Noël des Enfants pauvres.

Avant cette manifestation artistique, des vêtements, effets de lingerie, ainsi que des friandises, ont été distribués à des centaines d'enfants, sans distinction de nationalité ni de religion. Une élégante affluence, où figuraient nombre de notabilités monégasques, avait répondu à l'appel des organisateurs et a fait fête aux amateurs du Groupe d'Etudes qui ont interprété à la perfection un des derniers succès parisiens : Le Pharmacien, de Max Maurey.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 17 et 19 décembre 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes:

R. J., sans profession, né le 10 décembre 1886, à Londres (Angleterre), ayant demeuré à Menton, actuellement sans domicile ni résidence connus, trois mois de prison et 200 francs d'amende, pour violation de domicile; 5 francs d'amende pour ivresse manifeste, et 15 francs d'amende pour dégâts volontaires à la propriété mobilière d'autrui;

M. A., gardien de voitures, né le 22 août 1856, à Andora (Italie), demeurant à Beausoleil, six jours de prison (avec sursis), pour mendicité;

B. L.-A.-C.-F., garçon de café, né le 3 janvier 1880, à Grasse (France), demeurant à Beausoleil, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

V. M.-C.-J., épouse B., brodeuse, née le 12 août 1893, à Toulon (France), demeurant à Beausoleil, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

B. V.-J., débardeur, né le 18 novembre 1889, à Monaco, demeurant à Nice, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion:

C. A., mécanicien, né le 23 septembre 1885, à Riga (Russie), sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion;

A. G.-F., journalier, né le 6 mai 1878, à Santa Domenica Ialao (Italie), sans domicile fixe, deux mois de prison et 50 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion (avec la circonstance de récidive):

A. H.-A., concierge d'hôtel, né le 10 octobre 1862, aux Verrières (Suisse), demeurant à Monte Carlo, quarante-huit heures de prison pour outrages à agent, et 5 francs d'amende pour ivresse manifeste.

LA VIE ARTISTIQUE

Théatre de Monte Carlo

Quaker-Girl, opérette anglaise.

Il était assez de mode, en ces dernières années, de dauber ferme sur l'opérette, de nier les joliesses osées de sa fantaisie, de mépriser la séduction de ses flonflons et, au nom des grands principes de l'art, (ceux-là qui sont si ridicules quand l'imbécillité s'en empare pour assommer les œuvres de l'esprit) de ravaler au dernier degré de l'infamie la pimpante opérette dont les refrains endiablés mirent l'univers en liesse durant de nombreux lustres. Des gens bien renseignés — et Dieu sait s'il y en a, ici-bas! — en arrivaient même à affirmer avec autorité que c'en était fini d'un genre « qui avait fait son temps ». Comme si un genre mourait jamais! Enfin, il n'y avait plus qu'à prononcer le plus funèbre requiescat in pace sur la tombe abandonnée de cette lamentable opérette qui eût, comme l'on sait, une si grande responsabilité dans la décadence des mœurs et dans l'appauvrissement du respect dû aux choses répu-tées augustes et aux gens classés dans la catégorie sérieuse. Donc, à en croire les prophètes de malheur, l'opérette avait vécu. Et Offenbach et Hervé, écrasés sous le poids de leur renommée de mauvais aloi, se transformaient en réprouvés dont on n'osait plus prononcer le nom sans rougir de honte.

Or, récemment, il advint ceci: C'est qu'à Paris, où le rire a encore conservé quelques partisans, l'opérette étrangère débarqua un beau soir et, sans crainte des méchants propos et des humeurs maussades risqua ses valses les plus éperdues où les fantasques quadrilles des Hervé et des Offenbach s'abandonnaient jadis à tous les écarts de leurs folies supérieures. Et le public, heureux de sortir des brouillards sonores et de respirer un air moins chargé de notes, joyeux de s'évader des lourdes initations outrageusement wagnériennes, fit excellent accueil à l'enfant perdue qui lui revenait sous les espèces exotiques. Tout doucement, on reprit goût à la musique légère, et aux Veuves joyeuses et aux Rêves de Valse et autres banalités, taillées sur un patron identique, succédèrent et la Fille de Madame Angot, et Madame Favart, et Hans le joueur de flûte,

et les Mousquetaires au couvent, et Orphée aux enfers, et le Petit Duc, c'est-à-dire de charmantes pièces françaises. En sorte que, grâce à l'opérette étrangère, l'opérette française rentra en faveur auprès des parisiens. Si bizarre que puisse paraître cette constatation, elle n'est que l'expression exacte de la simple vérité. Pour notre part, nous l'avouons en toute franchise, nous nous réjouissons du regain de succès dont bénéficie l'opérette actuellement et nous souhaitons ardemment que ce genre délicieux ne soit plus frappé d'octracisme par les ennemis-nés de toute gaîté, car le rire est une nécessité sociale et humaine. Pourquoi nous en défendre? Nous aimons l'opérette. Nous l'aimons pour la fringance de son charme, l'impétuosité de sa verve, la grâce de son audace, la verdeur de son esprit, le caprice de son invention mélodique, le pittoresque de ses trouvailles, la fertilité de ses rythmes, le furieux mouvement qui la pousse dans les voies de la drôlerie, pour ce je ne sais quoi d'original dans la gaîté, de pétulant et de débraillé dans le rire, où se mêlent parfois de ravissantes fraîcheurs de sentiment, et qui font de ce genre éminemment léger et mousseux un régal élégant d'une saveur spéciale. Nous aimons l'opérette parce qu'elle est une forme séduisante de l'esprit français, une exquise expression de l'insouciante vivacité d'un race raffinée en ses goûts et, aussi, pour tout ce qu'elle met de fantaisie et de joie dans les mesquineries et les tristesses de la vie. Des hommes comme Offenbach et Hervé furent de véritables bienfaiteurs. Certes, il faut admirer et adorer les grands maîtres de la musique, on doit s'incliner et très bas devant le génie d'un Beethoven, d'un Mozart, d'un Gluck, d'un Weber, d'un Wagner ou de tel autre formidable assembleur de notes; mais il nous semble qu'il n'est que juste de ne point faire fi des musiciens qui, sans aspirer aux cimes suprêmes, ambitionnent de divertir leurs contemporains en épandant sur eux les générosités d'une inspiration sans cesse en éveil, aux rebondissements spirituels et cocasses.

L'opérette anglaise, The Quaker Girl, qui vient de s'agiter, l'autre semaine, sur la scène du Théâtre de Monte Carlo, ne se recommande pas à l'attention par une frémissante originalité. Elle est coulée dans le moule de toutes les opérettes anglaises. On y chante relativement peu, mais on y danse beaucoup. Ceci console de cela. Et si, comme d'aucuns l'assurent, la musique est le prolongement de la poésie et exprime ce que le mot est impuissant à formuler, on peut dire qu'en Angleterre, du moins, la danse est l'aboutissement rationnel de tout couplet. Un air serait incomplet s'il ne se terminait pas par une gigue ou par un pas quelconque. C'est un prix fait. Et, comme il faut toujours se plier aux nécessités fatales, nous ne voyons pas pourquoi nous trouverions exécrable ce que tant de bons esprits trouvent excellent. Et puis, rien ne prouve que les Anglais n'aient pas raison dans leur façon de comprendre l'opérette. Autre pays, autres habitudes. La mince affabulation, qui sert de canevas ou

mieux de prétexte à la musique de M. Lionel Monckton, ne se distingue par aucune complication déplacée. Partie d'un point de départ plutôt connu, elle marche cahin-caha vers un dénouement prévu et rigoureusement moral. L'amour pur triomphe et les plus pointilleux critiques ne pourraient trouver rien à reprendre aux péripéties ingénues de l'action. La jeune et svelte Prudence est une honnête fille d'Angleterre que l'on amène, en qualité de mannequin, à Paris et qui traverse les plaisirs et les désirs de la capitale sans donner le moindre accroc à sa robe d'innocence. Elle se marie, en fin de pièce, avec l'homme qu'elle aime, et il y a des chances pour que le couple fortuné ait une nom-breuse postérité. Naturellement, il y a d'autres personnages qui se démènent et se trémoussent dans les trois actes de Quaker Girl. L'impartialité nous oblige à reconnaître qu'ils se démènent et se trémoussent avec un entrain bon enfant dont on ne saurait leur savoir trop de gré. En somme, tout ce petit monde n'est pas déplaisant à regarder évoluer, à écouter jacasser et chanter. Il y a plus drôle, mais a plus navrant. L'adaptation française de MM. Paul Ferrier et Quinel est adroite et sans fâdeur. Pour ce qui est de la musique, elle n'est ni meilleure ni pire que tant de musique dont on nous sature les oreilles depuis pas mal de temps déjà. Elle n'est pas agressive et c'est bien quelque chose. Mais, tout de même, que de trivialité dans la mélodie! Quelle platitude d'orchestre! Quelle pénurie de trouvaille! Ah! comme l'on regrette notre Offenbach et notre Lecocq, lorsqu'on entend la musique de Quaker Girl! Le public de Monte Carlo, comme le public de Londres et de maintes villes, où Quaker Girl fit fureur, prit un plaisir extrême à l'audition de la musique de M. Lionel Monckton. Mettons que nous n'avons rien dit et sans insister davantage proclamons que la représentation de Quaker Girl a merveilleusement marché. Très intelligemment montée par M. Comte-Offenbach, encadrée de gentils décors, rehaussée d'une mise en scène habile et pittoresque, l'opérette anglaise fut défendue admirablement par une troupe de très jolies femmes parmi lesquelles brillèrent particulièrement Miles Marthe Lenclud, Clo Deschants, Mary Théry, Huguette Dany, Mathilde Kerville, Maud Harry, Lucy Veiller et Saury. L'étonnant et trépidant M. Harry Mass, d'un comique si personnel, ainsi que MM. Fernal, Arbell, Maury, Launay, Stephan et Cahuzac rivalisèrent de verve et de bon vouloir. L'orchestre, sous la sûre direction de M. Poncin, ne fut pas inférieur à sa tâche. Et, après avoir bien applaudi, le public se retira enchanté de Quaker Girl.

LA SAISON DE COMÉDIE

Lord Byron,

pièce en 4 actes de M. Albert Du Bois.

Pourquoi, en écoutant l'intéressante pièce de M. Albert du Bois, avons-nous songé à ce passage admirablement beau des prodigieux Mémoires d'outre-tombe : « Donnons-nous garde d'insulter audésordre dans lequel tombent que lque fois les êtres puissants; n'imitons pas Chamle maudit; ne rions plus si nous rencontrons nu et endormi à l'ombre de l'arche échouée sur les montagnes d'Arménie, l'unique et solitaire nautonier de l'abîme. Respectons le navigateur diluvien qui recommença la Création après l'épuisement des cataractes du ciel; pieux enfants bénis de notre père, couvrons-le pudi-quement de notre manteau »? Le certain c'est que ces phrases portant la griffe du génie, vinrent nous hanter au fur et à mesure que se déroulaient les scènes de Lord Byron. Est-ce à dire que l'auteur de l'œuvre, jouée avec succès sur la scène monégasque, manqua gravemement au respect dont toute grande mémoire doit être entourée? Est-ce à dire que M. Albert du Bois se permit vis-à-vis de la personne de Lord Byron des libertés excessives? Il n'entre pas dans notre pensée de lui adresser semblables reproches. M. Albert du Bois, avec une conscience et un talent auxquels nous nous plaisons à rendre hommage, puisa dans la vie, dans les œuvres, jusque dans les lettres de Lord Byron les éléments tumultueux à l'aide desquels il bâtit sa pièce et campa le type de son héros. Sans hésitation et sans faiblesse, il a donné le pas aux petitesses de l'homme sur les magnificences du poète, prêtant à Byron toutes les impétuosités de sentiment, les laideurs sarcastiques, les bizarreries et les contradictions de caractère qui firent de cet écrivain tourmenté, orageux, titanique et foudroyé un être à part et supérieur, un Dandy d'un incommensurable orgueil Car si l'on ajoute foi aux racontars de la tradition, toujours un peu commère, il ne fait pas doute que Lord Byron eut plus d'un rapport avec le vieux Théophile de Viau qui était « né sous une étoile enragée ». M. Albert du Bois n'a pas voulu s'écarter de la vérité. Et pour rester vrai, il fut parfois cruel. Entendons-nous sur ce genre de cruauté. Nous estimons que lorsqu'un artiste au coup d'aile souverain, poète tragique ou comique, musicien, etc. a disparu de la face du monde et rendu à la terre sa dépouille mortelle, ce qu'il a pu être comme homme n'existepas, l'œuvre seule subsiste.

Il nous est donc fort indifférent de connaître les faiblesses, inhérentes à la nature, d'un Shakespeare, d'un Molière, d'un Wagner, d'un Victor Hugo. Si ces faiblesses n'eurent aucune répercussion et ne projettent aucune lumière explicative sur l'œuvre entier de ces maîtres, à quoi bon les rappeler?

Tous les hommes se ressemblent plus ou moins. Nul n'échappe à la loi animale qui régit l'espèce. Seulement, de temps en temps, de la cohue humaine et médiocre, surgit un vaste esprit qui illumine le monde, l'emplit de beauté, et, par des ouvrages sublimes, enrichit le patrimoine universel. Qu'importe alors ce qu'était Shakespeare? C'est son Hamlet, c'est son Macbeth, c'est son Timon d'Ahènes, c'est son Othello, c'est son Roi Lear qui nous passionnent. Lord Byron était dandy dans l'âme — un Dandy inférieur à Brummel —, il eut des aventures extraordinaires, il ne fut pas toujours bon. Est-ce que cela l'empêche d'avoir écrit le Giaour, le Corsaire et Lara? Est-ce que ce poète, épris de grandeur, ne couronna pas son existence fantasque et pleine de heurts par la plus magnifique des morts en allant combattre pour la divine Grèce et tomber en chevalier de l'idéal classique dans les champs glorieux de Missolonghi? Il était pied-bot, ainsi que Talleyrand, comme Cervantès était manchot. Au regard de la postérité qu'est cette infirmité?

C'est pour ces raisons et pour d'autres encore que nous ne goûtons que médiocrement la mise en relief des petitesses de la vie des grands hommes.

Assurément, l'étalage des infirmités et des vices

dont furent affligés les êtres appartenant à la classe privilégiée de l'inspiration et de l'intelligence ne ramène pas leur sublimité à la commune stature. Peut-on se croire plus près d'eux en constatant chez certains génies des défauts flagrants chez les individus quelconques? Encore une fois, quelle nécessité de savoir que le poète de Don Juan, de Manfred et de Childe-Harlod avait un sale caractère et se plaisait à se railler de l'amour en faisant souffrir les femmes?

L'ouvrage de M. Albert du Bois est plus un poème à lyriques couplets qu'une pièce au vrai sens du mot. L'action y languit et ne progresse pas autant qu'il convient dans une œuvre de théâtre. Rarement on y sent passer le frisson dramatique. De ci de là, éclatent des vers d'une jolie envolée sonore, se déroulent d'amples et nobles périodes d'une louable tenue littéraire (l'évocation de la Grèce au second acte), telle scène a de l'allure, voire de la nouveauté (la scène de la lecture des deux lettres au troisième acte).

L'idée du dénouement, qui résulte du caractère entier et forcené de Byron, est loin d'être banale. Malheureusement on y sent trop l'artifice. Le manque de simplicité ou de force dans l'exécution nuit fortement à l'effet de cette scène qui devrait angoisser le spectateur, alors qu'elle le laisse relativement froid. Et pourtant, l'extrême fin, où Miss Blackwell s'endort du sommeil éternel au bercement de la poésie que lui verse à flots l'enthousiasme déchaîné de Byron, devrait être d'une belle intensité d'impression. Pourquoi cette fin curieuse et éloquente n'émeut-elle pas? Peut-être parce qu'elle est plus curieuse et éloquente que véritablement poignante.

En réalité, Lord Byron est une œuvre de valeur, bourrée de solides et brillantes qualités, digne de fixer l'attention.

M. Albert Lambert et M¹¹e Piérat, les deux protagonistes de l'ouvrage, surmenèrent leur talent pour s'incarner dans les personnages de Byron et de Miss Blackwell. En ces deux rôles, les seuls de la pièce, ils montrèrent ce dont sont capables deux artistes, rompus à toutes les finesses du métier, sachant, quand il est besoin, s'élever jusqu'au faîte de l'art. À côté de ces deux interprètes hors de pair, M^{11es} Osborne, Guerral, Leroy, Russi et M^{mes} Gournac, Hebert, Marcy, Dieudonné, Richard, Verlet, Meret, Maury, etc., ne furent pas indifférents.

La pièce montée avec un goût exquis, meublée et vêtue de façon heureuse (le costume de M^{11e} Piérat au 1^{er} acte, notamment, est d'une adorable grâce en sa saveur insulaire), la pièce luxueusement présentée n'a pas eu à souffrir d'être représentée sur la scène de Monte Carlo.

Et nous serions assez surpris si M. Albert du Bois n'était pas très satisfait desintelligents, artistiques et fastueux efforts tentés par M. Canaple pour présenter son Lord Byron dans les meilleures conditions possibles.

André Corneau.

CONCERT CLASSIQUE

Le programme comprenait l'Ouverture des Abencérages de Cherubini, la Symphonie pastorale de Beethoven, les Préludes de l'Ouragan de A. Bruneau, des Mélodies Elégiaques pour le Quatuor de Grieg, le Scherzo du Songe d'une Nuit d'Eté de Mendelssohn et des fragments importants du 3° acte des Maîtres Chanteurs de Wagner.

Musique ancienne et moderne, le choix était extrêmement intéressant; l'exécution, sauf une très légère réserve dont je parlerai tout à l'heure, parfaite

L'Ouverture de l'opéra de Cherubini, vieux de près d'un siècle aujourd'hui (première représentation, 6 avril 1813) et qu'on n'a pas l'occasion d'entendre très souvent, est loin d'être sans valeur. Il est certain qu'un musicien moderne mettrait plus de couleur dans une restitution de l'Espagne musulmane, mais il y a déjà là des intentions singulièrement intéressantes; l'œuvre est d'ailleurs admirablement écrite et la comparaison qui s'établissait involontairement dans notre esprit entre les procédés descriptifs du vieux maître et ceux auxquels aurait évidemment recours un moderne, ajoutait je ne sais quel charme à l'audition de cette vieille musique.

La Symphonie pastorale constituait le morceau de résistance du concert. Il me semble que la première partie a été prise légèrement trop vite; il me semble aussi qu'il y a eu un peu de confusion dans l'andante qui, je le reconnais volontiers d'ailleurs, est extrêmement difficile à jouer parfaitement. Ces légères réserves faites, il faut remercier M. Jehin de nous avoir fait entendre cette œuvre, l'une des plus belles, l'une des plus puissantes, l'une des plus pures qui soient sorties d'un cerveau humain.

Berlioz, Wagner ont trouvé pour la louer de tels accents qu'on n'ose pas en parler après eux. C'est Berlioz l'appelant « cet étonnant paysage qui semble avoir été composé par Poussin et dessiné par Michel-Ange». C'est Wagner qui, s'étant par avance excusé de se laisser aller en parlant de Beethoven au ton de l'enthousiaste extatique, commente en cette langue merveilleuse la Pastorale: « Voici qu'il pénètre votre nature, Forêt, Ruisseau, Prairie, Ether bleu, Foule joyeuse, Couples aimants, Oiseaux qui chantez, Nuages qui passez, Orage qui grondes, délicieuse Béatitude du calme doucement animé... Son regard, son imagination tout entière, les voici pénétrés par cette sérénité merveilleuse dont la musique ne doit qu'à lui l'expression particulière...

a Même ce profond soupir de plainte, qui, de tout temps, s'est exhalé du cœur de toute musique, s'apaise et finit en sourire... Le monde a retrouvé son innocence première... Aujourd'hui soyez avec moi dans le Paradis...

Cet appel rédempteur, quel est celui qui ne l'a pas entendu en écoutant la Symphonie pastorale?...»

Et il me reste peu de place pour vous dire que les Préludes de l'Ouragan présentent, à côté d'effets peut-être un peu outrés, d'incomparables beautés, et que la mélodie y est parfois d'une qualité admirable et qui émeut jusqu'au fond de l'âme; que les Mélodies Elégiaques de Grieg sont des pièces exquises où s'exhale toute la mélancolie du Nord, que le Scherzo du Songe d'une Nuit d'Eté fut divinement joué et enfin, si pénible qu'il me soit de me répéter une fois de plus, que le concert, se terminant par du Wagner, s'est clos sur un triomphe. On ne peut imaginer une interprétation plus parfaite des Maîtres Chanteurs. L'œuvre est incomparable : l'exécution le fut également.

C. K.

TRIBUNAL CIVIL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le 12 juil-let 1912, enregistré;

Entre BERTOLOTTI CATHERINE-LUCIE, sans profession, demeurant à Monaco,

Et MILLO BAPTISTE-JOSEPH, son mari, sans profession indiquée, ayant demeuré à Monaco et actuellement sans domicile connu;

Il a été extrait ce qui suit :

Prononce la séparation de corps et de biens entre Catherine-Lucie Bertolotti et Baptiste-Joseph Millo, aux torts et griefs de ce dernier.

Pour extrait conforme délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 21 décembre 1912.

Le Greffier en chef, RAYBAUDI.

Cabinet de Mº Edouard Kunemann, avocat à Monaco, 32, rue Grimaldi.

PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Suivant ordonnance d'adjudication rendue à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco du vingt-sept juin 1912, par M. Lucien Bellando de Castro, juge au dit Tribunal, à cet effet commis, M^{me} Marie-Edith-Odile Carr, veuve de M. le docteur Edouard Kunemann, rentière, demeurant à Nice, qui avait élu domicile à Monaco en l'étude de Me Notari, avocat, a acquis de M^{me} Marie-Joséphe-Christine-Emilie Bahu, sans profession, veuve du sieur antoine-Alexandre Blanchy, demeurant à Missy-sur-Aisne (Aisne), « qui a agi au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs Pierre-Albert Blanchy, Marcelle-Marie-Antoinette Blanchy et Madeleine-Emilie Blanchy, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de Me Eymin, notaire,

Une maison de rapport dénommée « Maison Blanchy », située à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), passage Grana, n°6, élevée sur le dit passage Grana de trois étages sur rez-de-chaussée, partie sur terre-plein et partie sur deux étages en contre-bas à usage de caves: terrasse avec lavoir sur le devant, le tout d'une contenance approximative de deux cents mètres carrés, portée au plan cadastral de la Principauté sous les n°s 263, 264, 265 et 266 partie de la section D, confinant dans son ensemble: vers le sud-est, à une autre maison appartenant aux mineurs Blanchy, et ayant son entrée sur la ruelle des Oliviers; vers le sud-ouest, à la maison Baron; vers le nord-ouest, au passage Grana, et vers le sud-est, à M. Victor Isouard.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de soixante-treize mille deux cents francs, ci 73.200 fr. Avis est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble adjugé, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine de déchéance.

Monaco, le vingt-quatre décembre 1912.

Pour extrait:

(Signé): Ed. Kunemann.

Etude de Me Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Première insertion)

Suivant acte reçu par Mº Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept décembre mil neuf cent douze, la Société en nom collectif « Gustave REQUILLARD et fils » ayant son siège à Roubaix (Nord), a acquis de Mmº MARIE-LOUISE-CONCETTA DE ANGELIS, marchande de Nouveautés, demeurant à la Condamine, rue Grimaldi, 10, veuve de M. PAUL GIRARD, le fonds de commerce de Nouveautés, Rouenneries, Soieries, etc. que la dite dame exploitait à la Condamine, rue Grimaldi, nº 10, sous l'enseigne Aux Armes d'Angleterre, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, les meubles, objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les marchandises, le nom commercial ou enseigne et tous accessoires.

Les créanciers de Mme Veuve Girard, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de Me Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 24 décembre 1912.

(Signé) Alex. Eymin.

AGENCE DEFRESSINE 8, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte sous signature privée en date à Monte Carlo du dix-sept décembre mil neuf cenf douze, enregistré, M. HERCULE SANTINOLI, restaurateur, demeurant à Monte Carlo, a acquis de M. François BOSIO, également restaurateur, demeurant à Monte Carlo, le fonds de commerce de Restaurant-Buvette que ce dernier exploitait à Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, villa l'Inzerna.

Avis est donné aux créanciers de M. François Bosio d'avoir à faire opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui suivra la présente, au domicile élu en l'agence Defressine à Monte Carlo.

Monaco, le 24 décembre 1912.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Premier Avis)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 26 novembre 1912, enregistré, M^{1le} ZIMMERLI a acquis de M. Auguste BERANGER le fonds de commerce de Comestibles, Epicerie, Denrées coloniales, avec vente de Pétrole et Essence, Vins et Liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, exploité avenue Saint-Charles, n° 27, à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition, par lettre recommandée, sur le prix de la dite vente, entre les mains de M. Eugène MIGLIORETTI, 3, rue du Milieu, à Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de déchéance.

Étude de Mº Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion.)

Suivant acte reçu par M° Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois novembre mil neuf cent douze, M. Louis BOLLO, négociant en vins, demeurant à la Condamine, rue de la Turbie, n° 21, a acquis, de M. Eugène VERRANDO, négociant en vins, demeurant à la Condamine, rue de la Turbie, n° 21, le fonds de commerce de Buvette-Restaurant, vins et liqueurs et vente d'huiles qu'il exploitait, sans dénomination spéciale, à la Condamine, rue de la Turbie, n° 21,

le dit fonds comprenant: la clientèle ou achalandage, les objets mobiliers, matériel, ustensiles et agencements servant à son exploitation, les marchandises, vins et spiritueux en caves ou en magasins et tous accessoires du dit fonds.

Les créanciers de M. Eugène Verrando, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M° Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 24 décembre 1912.

Alex. EYMIN.

Etude de Me Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

Suivant contrat reçu par Mº Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix décembre 1912, M^{me} Pauline AICARDI, négociante, demeurant à La Condamine, rue Grimaldi, veuve de M. Antoine BALESTRA, a vendu:

A M. Louis MOUSTY, boucher, demeurant villa Gracieuse, Pont de la Rousse, Monte Carlo,

Le fonds de commerce de boucher que M^{me} V^{ve} Balestra exploitait à Monte Carlo, maison Rué, 46, boulevard des Moulins.

Avis est donné aux créanciers de Mme Vve Balestra, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monte Carlo, villa Gracieuse, Pont de la Rousse, entre les mains de M. Louis Monsty, boucher, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 24 décembre 1912.

L. LE BOUCHER.

Etude de Me Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION SUR SAISIE

Le jeudi 9 janvier 1913, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'Étude et par le ministère de M° Le Boucher, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie

Du fonds de commerce connu sous le nom de: Pension Frankfürt et Restaurant, situé à Monte Carlo, avenue de la Costa, villas Graziella et Esmeralda, comprenant: 1º la clientèle ou achalandage, le nom commercial, l'enseigne; 2º les différents objets mobiliers, le matériel et les ustensiles servant à son exploitation; 3º le droit au bail des lieux où s'exploite le fonds.

L'adjudication est poursuivie à la requête de M. Jean ROSSETTI et M^{me} Jeanne RAIMONDI, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble à Nice, créanciers saisissants, ayant élu domicile à Monaco, en l'Etude de Me de Loth, avocat.

La vente a été autorisée aux termes d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de première instance de Monaco le 29 novembre 1912.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisation et licence nécessaires pour l'exploitation du fonds à vendre.

Fait et rédigé par Me Le Boucher, notaire à Monaco, soussigné, commis pour procéder à la vente aux termes de l'ordonnance précitée et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 24 décembre 1912.

(Signé:) L. LE BOUCHER.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

L'Administrateur-Gérant : L. Aureglia.

Imprimerie de Monaco. — 1912.